

CHSCT, formation des membres



O bjectif

Perfectionner et actualiser les connaissances sur l'évolution des textes législatifs et réglementaires. Informer les participants des méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques d'accidents et améliorer les conditions de travail. Dynamiser l'action, déterminer et mettre en œuvre le programme annuel de prévention du CHSCT.

Etre capable de faire le lien avec le document unique d'évaluation des risques



P ublic / pré-requis

Aucun, pour tout public.

D urée

3 à 5 jours *



P rogramme

- ⚡ Le point sur l'évolution des textes législatifs et réglementaires
 - ✓ La mission des membres du chsct
 - ✓ Les modifications apportées en 1994 au code du travail et au nouveau code pénal
 - ✓ L'entreprise et l'environnement
 - ⚡ Les formations obligatoires en hsst du travail
 - ⚡ Les contrôles techniques
 - ⚡ La signalisation à l'intérieur de l'entreprise
 - ⚡ Les registres de l'entreprise concernant «l'hygiène - la santé et la sécurité»
 - ⚡ L'évaluation des risques spécifiques à l'entreprise ou à la branche d'activité
 - ✓ L'identification des dangers
 - ✓ Les objectifs de l'évaluation des risques
 - ✓ L'approche globale des risques professionnels
 - ✓ Le schéma d'évaluation et de gestion des risques
 - ✓ Les principes fondamentaux de l'évaluation
 - ✓ La méthodologie
 - ⚡ Les entreprises extérieures intervenantes (application du décret du 20 février 1992 - plan de prévention)
 - ⚡ La visite technique du site et application d'un cas concret
 - ✓ La préparation de la méthode
 - ✓ Le dépouillement et la traduction dans le document unique d'évaluation des risques
 - ⚡ Le traitement d'un sujet particulier retenu, à partir :
 - ✓ Des suggestions du membre du chsct
 - ✓ Des exemples proposés
 - ⚡ Les causes des arrêts de travail
 - ✓ L'arbre des causes : apprentissage à l'utilisation à partir d'exemple(s) concret(s) de l'entreprise
 - ✓ L'enquête après accident : comment la mener et l'exploiter
 - ⚡ Analyse des statistiques de l'entreprise ou de votre branche d'activités afin de :
 - ✓ Mesurer l'évolution et d'interpréter tout document d'information
 - ✓ Tirer les conclusions et de prendre les mesures nécessaires en vue d'en éviter le renouvellement
 - ⚡ Point spécifique à l'entreprise
 - ⚡ Evaluation des connaissances acquises
- * 3 jours (21 heures) pour les entreprises de moins de 300 salariés
5 jours (35 heures) pour les entreprises de plus de 300 salariés